

Question écrite (17/03/2021)**Gestion du harcèlement et du cyberharcèlement scolaire au sein des établissements du réseau de l'AEFE**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la gestion du harcèlement scolaire et notamment le cyberharcèlement au sein des établissements de l'Agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE). La journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire du 5 novembre 2020 a permis de constater les progrès effectués en France dans la prise en charge de ces situations. Néanmoins, le cyberharcèlement continue de croître au moyen des outils de communication que les jeunes utilisent de plus en plus tôt. Il existe des actions mises en place au niveau national : une politique de formation du personnel éducatif, des référents harcèlement au sein des académies, ainsi que des ambassadeurs collégiens et lycéens pouvant venir en aide à leurs camarades. Néanmoins, de telles possibilités ne semblent pas exister dans les établissements français à l'étranger. Elle s'interroge sur les structures d'accompagnement et de prévention mises en place au sein du réseau de l'AEFE, quel que soit le statut de l'établissement, ainsi que sur la formation des professeurs et intervenants pédagogiques en la matière.

Fermer